

# REGLES DE CONDUITE POUR LE SITE SCOLAIRE MERSCH

## *Parties communes :*

### Fixations murales

a+p kieffer-omnitec doit autoriser ou/et exécuter des opérations de percements ou de forage pour fixations.

### Boissons et collations

1. Des fontaines d'eau sont réparties à travers les bâtiments.
2. Les machines à café et réfrigérateurs sont tolérés dans les seules kitchenettes existantes pour le personnel et les enseignants.
3. Un service de distribution de bouteilles thermos est organisé par la cantine.
4. Dans le bâtiment LTPES, celui-ci est autorisé à placer des fours à Micro-onde de puissance maximum 700W, de bonne qualité et de marque reconnue, pour réchauffer les collations des étudiants et des professeurs. Ces collations doivent être apportées dans un emballage se prêtant à être réchauffés dans le micro-onde, ainsi que des couverts privatifs. Le lavage de ces couverts n'est pas autorisé sur site et ils doivent être lavés à domicile par leur propriétaire. L'utilisation de ces micro-ondes doit rester ponctuelle et ne pas être généralisée pour la fabrication de tout type de repas. Leur consommation d'énergie doit rester raisonnable. Dans le cas d'abus, de manque d'hygiène ou de détérioration dans l'immeuble, les utilisateurs en sont responsables.
5. Le propriétaire se réserve le droit d'exiger l'enlèvement des micro-ondes.
6. Les distributeurs de boissons ne sont pas autorisés, sauf accord préalable et le cas échéant prise en charge des coûts électriques.

### Chewing Gum

Les chewing-gums usés ne doivent pas être éliminés autre part que dans les poubelles.

### Affichage

Il est interdit d'afficher au moyen d'agrafes ou de papier collant ainsi que d'apposer des autocollants dans l'ensemble des bâtiments et sur tout le site. Tout affichage doit être préalablement autorisé par les directions concernées, qui définissent avec les conciergeries les endroits prévus à cet effet.

### Détérioration de matériel

Les lycées se réservent le droit de déposer plainte pour des actes de vandalisme.

### Consommation d'énergie

Le Campus Mersch est un ensemble d'immeubles à très basse consommation d'énergie. L'utilisation des prises électriques à des fins privées est interdite. Toucher aux câblages électriques ou de communication réseaux est formellement interdit.

### Fumer

Il est interdit de fumer sur tout le site.

### Mesure d'ordre et de sécurité

Il est défendu de courir à l'intérieur du bâtiment et de séjourner dans les escaliers. L'utilisation de skate-boards, de roller-blades, de monocycles etc. est interdite sur tout le site, sauf dans le cadre d'activités spécifiques.

### Propreté

Tous les membres des communautés scolaires et tous les visiteurs sont tenus d'utiliser les poubelles en respectant le triage des déchets et de veiller de manière générale à la propreté des lieux, à l'intérieur du bâtiment tout comme sur le site et les alentours.

### Visiteurs

Les visiteurs en tant que non-membres de la communauté scolaire doivent s'enregistrer pour leur arrivée et leur départ à la loge.

### Mobiliers et équipements

Tout déplacement de mobilier et d'équipements entre les différentes salles est à signaler aux concierges qui gèrent les inventaires. Il en est de même pour les casses et détériorations de ceux-ci.

### Portes et fenêtres

Il est demandé de ne rien afficher ni coller sur les vitrages des portes et fenêtres ni de poser des cartons ou similaires contre des vitrages dans toutes les parties des immeubles. Le triple vitrage se réchauffe dans pareil cas jusqu'à fissurer. Il est également interdit de bloquer les portes coupe-feu avec des cales.

Mersch le 17/7/2023